Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190913-0000020629-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 17/09/2019

Réception par le Préfet : 17/09/2019

Publication: 20/09/2019

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Communication

à la Commission permanente

Séance du vendredi 13 septembre 2019 **N°** CP-2019-8-7-1

COMMUNICATION LES VEILLEURS DE CHATEAUX DU HAUT-RHIN

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. COUCHOT donne procuration à Mme PAGLIARULO.

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-3-7-1 du 23 juin 2017 relative au dispositif des veilleurs de châteaux du Haut-Rhin,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-7-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine lors de sa réunion du 28 juin 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte de la communication portant sur les veilleurs de châteaux du Haut-Rhin

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Acte est donné